

Décentralisation

Le Sénat élague le projet de loi

Douze heures de débat : c'est le temps qu'il a fallu, le 15 mai, aux sénateurs de la commission des lois pour défaire en profondeur le texte du gouvernement sur la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles. Avec une volonté de « faire le ménage », les parlementaires ont supprimé les pactes de gouvernance territoriale qui devaient être débattus au sein des conférences territoriales de l'action publique (CTAP). D'une manière générale, ces CTAP ont été « réduites à des structures de dialogue souples et légères », explique le président (PS) de la commission des lois, Jean-Pierre Sueur.

Changement pour les métropoles

Les chefs de filat ont également été revus. La région serait toujours chargée de l'aménagement et du développement durable du territoire, de la complémentarité entre les modes de transport, de l'innovation, du développement économique, mais aussi touristique - ce ne serait donc pas, dans ce dernier cas, le département. Celui-ci serait responsable de l'action et de la cohésion sociale, de l'autonomie des personnes, de l'aménagement numérique et de la solidarité des territoires.

Au bloc communal reviennent l'accès aux services publics de proximité, le développement local et l'aménagement de l'espace. Exit donc



Le Sénat a « fait le ménage » dans le texte sur la modernisation de l'action publique territoriale.

l'amélioration de la qualité de l'air et la mobilité durable. Important changement également pour les métropoles de droit commun, qui se constitueraient sur la base du volontariat.

L'article qui créait un fonds de solidarité pour les départements de la région d'Ile-de-France a enfin été supprimé. Les sénateurs ont demandé qu'il soit réécrit avec tous les présidents de conseils généraux. Mais tout pourrait encore bouger lors de l'examen en séance publique, qui doit débiter le 30 mai.

Agathe Vovard

Retrouvez plus d'informations sur ce sujet sur notre site :
www.lagazette.fr/167321